

Brive le, 01 août 2024

TOUS A VELO : L'OPERATION VTC DANS LES COMMUNES EST LANCEE !



Dès aujourd'hui, les communes de CHASTEAUX, MANSAC, NOAILLES, ROSIERS DE JUILLAC, SAINT AULAIRE, ST PANTALEON DE LARCHE, SAINT SOLVE, LASCAUX, VIGNOLS, participantes à l'opération VTC électriques, ont accueilli leurs premiers vélos.

Ce sont 41 vélos ainsi répartis sur une dizaine de communes de l'Agglo. Cette offre est l'occasion de tester, pour un coût modique, un vélo électrique, lorsque l'on envisage un achat prochain ou une utilisation régulière pour des déplacements domicile/travail par exemple ou simplement à titre de loisir régulier.

L'Agglo de Brive propose des formules de location pour des périodes comprises entre 2 semaines, 1 mois, 3 mois et 6 mois. Les tarifications s'échelonnent, de 30 € à 150 € selon la durée de location.

Ouverture à la location dans les communes de Nespouls et Saint Cyr la Roche en septembre 2024.

Les conditions de location

Les personnes intéressées doivent être résidentes de l'une des communes participantes à l'opération : CHATEAUX, MANSAC, NESPOULS, NOAILLES, ROSIERS DE JUILLAC, SAINT AULAIRE, ST CYR LA ROCHE, ST PANTALEON DE LARCHE, SAINT SOLVE, LASCAUX, VIGNOLS.

Les touristes peuvent également louer des vélos pour une période de 2 semaines.

Comment réserver ?

- En se rendant sur le site internet de la commune concernée
- En allant sur le site internet de l'Agglo de Brive : <http://www.agglodebrive.fr/velo/>